Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DEVE 54 Signature d'une convention avec le Foyer des Elèves de l'Ecole Du Breuil pour la mise à disposition d'un local.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'une convention avec le Foyer des Elèves de l'Ecole Du Breuil pour la mise à disposition d'un local ;

Vu la délibération 2001 PJEV 89 du 17 décembre 2001 fixant en euros les tarifs et redevances de la direction des Parcs, jardins et Espaces Verts pour l'année 2002 ;

Vu la délibération 2003 PJEV 11 des 28 et 29 avril 2003 fixant les tarifs et redevances de la Direction des Parcs, jardins et Espaces Verts de la Mairie de Paris ;

Vu la délibération 2004 DPJEV 107 des 13 et 14 décembre 2004 modifiant les prix de vente de documents et de location de certains lieux de prestige de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts ;

Vu la délibération 2011 DEVE 11-DF 25, en date des 14 et 15 novembre 2011, modifiant les tarifs et redevances de la direction des espaces verts et de l'environnement ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention avec le Foyer associatif des élèves, apprentis et étudiants de l'Ecole Du Breuil mettant à disposition du foyer des élèves un local pour l'exercice de leurs activités ainsi que de les autoriser à vendre des denrées ou produits divers pour financer leurs activités.

Article 2 : Les présentes dispositions prendront effet après affichage de la présente délibération à l'Hôtel de Ville et transmission au représentant de l'Etat.